

“TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE”

société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 4.524.878,73 €

Siège social : PARIS (75008)
11 rue du Colisée

480 040 880 RCS PARIS

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Conformément aux dispositions de l’article 241-2 du règlement général de l’AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été autorisé par l’assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2014.

A la date du présent descriptif, la société ne détient aucune de ses actions.

Nouveau programme de rachat d’actions

- **Autorisation du programme** : assemblée générale du 29 décembre 2014
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 486 546 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s’apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d’augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, et eu égard au fait que la société ne détient actuellement aucune de ses actions, le nombre maximum d’actions pouvant être achetées sera de 486 546 actions (soit 10% du capital), sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d’achat** : 1,41 euros
- **Montant maximal du programme** : 650.000 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

- **Objectifs :**
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - assurer la couverture de programmes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - assurer la couverture de conversions de titres de créances en actions existantes dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2014 dans sa quatrième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'assemblée générale du 29 décembre 2014 soit jusqu'au 29 juin 2016.

Retrouvez notre communication financière sur www.ttinteractive.com rubrique « Investors »

Contact :

Grégoire ECHALIER
Président du Directoire
+33 (0) 1 71 18 15 15
comfi@ttinteractive.com

Code Mnémonique : ALTTI - Code ISIN : FR0010383877
